

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 9 ET 10 OCTOBRE 2023**Point 4 de l'ordre du jour**

Détermination du Conseil communal sur le postulat déposé par Messieurs Grégoire Kubski et Martin Rauber, au nom du groupe PS, demandant d'étudier la possibilité d'une participation financière à JournaFONDS et/ou tout autre soutien à la presse locale (soutien communal aux projets d'enquêtes et de reportages journalistiques)

Lors de la séance du 10 octobre 2022, le Conseil général a transmis au Conseil communal le postulat de Messieurs Grégoire Kubski et Martin Rauber cité en titre.

1. Présentation du postulat au Conseil général

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le 13 février 2022, la population suisse a rejeté le projet de loi fédérale sur un train de mesures en faveur des médias. Cependant, 60,1 % des habitantes et habitants de la Ville de Bulle ont glissé un « oui » dans l'urne et ont ainsi exprimé leur volonté de soutenir la diversité médiatique. Après le refus du soutien accru aux médias au niveau fédéral, c'est maintenant aux cantons et aux communes d'agir rapidement et de prendre des mesures efficaces pour soutenir les médias locaux de qualité.

Avec la disparition de 70 journaux en suisse depuis 2003, dont par exemple l'Hebdo en Suisse romande, il semble clair qu'il faut agir pour éviter que le « quatrième pilier » de la démocratie s'affaiblisse durablement et perde en qualité. Dans l'intérêt public d'assurer une couverture locale, une diversité des médias et la persistance du journalisme d'investigation, il incombe désormais à tous les niveaux étatiques de prendre des mesures pour lutter contre la disparition des médias.

Au niveau cantonal, un postulat demandant un état des lieux actuels des médias fribourgeois, de leur financement et de leur avenir a été soutenu à une très large majorité du Grand Conseil et transmis au Conseil d'Etat en septembre 2021 (2021-GC-16). Le rapport du Conseil d'Etat est attendu avec impatience et l'on peut espérer qu'il proposera des mesures efficaces pour soutenir les médias.

Bien que les possibilités soient plus restreintes, les communes aussi peuvent soutenir les médias régionaux, sans pour autant interférer avec la liberté des médias. Une possibilité pour ce faire est un soutien financier à « JournaFONDS » (www.journafonds.ch), un fonds qui vise à stimuler les projets d'enquête et de reportages journalistiques sur des sujets d'intérêt public. Ce fonds finance des projets dans toute la Suisse et chaque journaliste peut déposer une demande pour en bénéficier. Il est financé d'une part par les cotisations des associations membres et d'autre part par des dons de sources publiques et privées, à savoir des fondations, des sociétés de droits d'auteur ou des fonds du secteur public par des subventions publiques et privées. La Ville de Genève, par exemple, a contribué à ce fonds par une donation à hauteur de Fr. 20'000.00.

Par ce postulat, le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité d'une participation financière à « JournaFONDS » et/ou tout autre soutien à la presse locale, afin d'apporter une contribution au journalisme de qualité et à la diversité des médias, en complément des soutiens fédéraux et cantonaux.

Merci de votre attention. »

2. Détermination du Conseil communal

Les auteurs du postulat demandent au Conseil communal d'étudier la possibilité d'une participation financière à JournaFONDS (soutien communal aux projets d'enquêtes et de reportages journalistiques) et/ou tout autre soutien à la presse locale.

Tout d'abord, concernant le résultat de la votation fédérale du 13 février 2022, nous permettons de préciser qu'il s'agit bien de 60,1% des votants, soit 2'476 personnes (sur 4120 bulletins valables), et non 60,1% des habitants de la Ville, qui se sont montrés favorables au projet de loi fédérale sur le train de mesures en faveur des médias.

Il est clair qu'actuellement, face à la révolution numérique, au développement d'applications basées sur l'intelligence artificielle et au changement d'habitudes des gens dans leur manière de s'informer, pour ne citer que ces éléments, les organes de presse en particulier et les médias traditionnels en général ainsi que la profession de journaliste mais aussi d'autres en lien avec ce domaine, sont en mutation voire en difficulté. Nous comprenons le souci des postulants tout en relevant quand même que les problématiques précitées impactent également d'autres types d'entreprises et de nombreuses professions qui pourraient également justifier des demandes d'aide. En parlant d'aides, pour rappel, le Canton a alloué un montant de Fr. 5'340'000.00 pour la presse écrite et pour la radio/TV, pendant la crise Covid-19, destiné à compenser les pertes publicitaires.

Pour répondre à la demande de soutien financier des postulants en faveur des médias locaux, sans entrer dans le débat quant à une éventuelle interférence entre politique et liberté de la presse, de manière constante, la Ville de Bulle ne soutient pas d'entreprise à but lucratif. En conséquence, le Conseil communal ne peut envisager apporter un soutien financier aux médias locaux qui sont tous organisés en sociétés anonymes.

Quant à l'Association « Pacte de l'Enquête et du Reportage », appelée JournaFONDS, dont les statuts sont déposés à Fribourg, elle a pour buts « *de soutenir financièrement des enquêtes et reportages de qualité dans le respect de la déontologie professionnelle, ainsi que de la nécessaire diversité culturelle du pays et des sujets traités* » et elle « *peut participer à la mise en œuvre d'autres programmes de soutien aux médias d'information, notamment en matière d'aides fédérales, et à l'innovation, qui se mettraient en place ou existent déjà.* » Selon ses statuts, les bénéficiaires sont des personnes, à savoir les journalistes et les autres professionnels des médias inscrits, en principe, au registre professionnel. En référence à son site internet, parmi les 35 projets (articles, reportages TV et podcasts) financés par l'Association à ce jour, 8 sont en français et aucun n'a été publié ou diffusé dans un média fribourgeois.

Concernant l'attribution de subventions aux associations à but non lucratif, la Ville a pour règle de soutenir des associations culturelles ou sportives dont les statuts sont déposés à Bulle ou des associations caritatives ou à but social, dont les projets impactent de manière directe la population bulloise. Même si nous ne doutons pas du bienfondé de l'Association JournaFONDS, le Conseil communal ne peut pas entrer en matière quant à la proposition des postulants d'investir des subventions communales dans des réalisations qui sont somme toute très éloignées de celles répondant aux critères habituels d'attribution des subventions et ne répondent pas au souci des postulants de soutenir des médias locaux de qualité.

Comme mentionné par les auteurs dans leur demande, le postulat 2021-GC-16 déposé par les députés Grégoire Kubski et Benoît Rey *Etat des lieux actuels des médias fribourgeois, de leur financement et de leur*

avenir a été transmis au Conseil d'Etat à la l'unanimité des membres présents moins une abstention, le 9 septembre 2021, ce qui laisse apparaître un large consensus sur l'inquiétude que génère l'avenir des médias. En l'état et dans l'attente des conclusions du rapport que le Conseil d'Etat doit rendre sur l'état des lieux actuels des médias fribourgeois, de leur financement et de leur avenir, nous sommes d'avis qu'un soutien aux médias, s'il doit se concrétiser, quelle que soit la forme qu'il pourrait prendre, ne devrait pas se faire dans un premier temps au niveau communal.

Par ailleurs, la motion 2022-GC-60 intitulée « Une année d'abonnement à un journal pour tous les nouveaux citoyens du Canton de Fribourg » a été acceptée par le Grand Conseil en date du 13 octobre 2022. Dans sa séance du 4 avril 2023, le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation de l'avant-projet de loi sur l'accès aux médias des jeunes citoyens et citoyennes. De part cette motion et la loi qui en découlera, on constate que c'est bien au niveau cantonal qu'un soutien aux médias doit prioritairement être abordé.

Finalement, le Conseil communal, après analyse des donateurs à JournaFONDS, a pu également constater que seule la Ville de Genève semble être une commune contributrice (à hauteur d'environ Fr. 0.10/hab.). Les autres donateurs sont plutôt des fondations de droit privé ou public. Cela semble corroborer le fait que le soutien à la presse n'est pas une tâche communale.

Le Conseil communal prie le Conseil général de prendre acte de sa réponse au postulat déposé par Messieurs Grégoire Kubski et Martin Rauber, au nom du groupe PS, demandant d'étudier la possibilité d'une participation financière à JournaFONDS et/ou tout autre soutien à la presse locale (soutien communal aux projets d'enquêtes et de reportages journalistiques).

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Le Secrétaire général

Jacques Morand

Raoul Girard